

TAHIRY



SERASERAN'NY TAHIRIMBOLAM-PANJAKANA
Bulletin mensuel d'information et de liaison de la Direction Générale du Trésor



INVITÉ DE L'ÉCONOMIE

Abdelaziz KHELEF
DG de la BADEA

Interview

Exclusive

ÊTRE...

Gestionnaire
de la Trésorerie de l'Etat

VAHININTSIKA

Panja RAMANOELINA :
Filohan'ny Oniversiten'Antananarivo

sommaire

03

LE MESSAGE

Pour que les populations vulnérables
puissent tirer profit des services financiers existants

04

TSIAHY

1973 - 1994

Fotoan-tsarotra ho an'ny vola malagasy sy ny Trésor

05

CHRONIQUE

Rendez à César ce qui est à César

06

ETRE

Gestionnaire de la trésorerie de l'Etat

10

INVITE DE L'ECONOMIE

Abdelaziz KHELEF

Directeur Général de la BADEA

11

ACTUALITES

Publication du premier bulletin statistique
de la dette: une grande avancée
dans la bonne gouvernance et la transparence

Change

Cession obligatoire des devises sur le MID

12

Secteur de la microfinance

Des défis à relever pour le Continent africain

16

Ils sont les nouveaux dirigeants ...

13

APOSTROPHE

Nouvelles réformes de contrôle :
Vivement un réel changement

Confusion dans les responsabilités :
Ignorance ou acte volontaire ?

13

AVIS D'EXPERT

Julien RADANOARA

Professeur de Relations Internationales

15

IAHOSY NY ASAKO

Jean Claude RANAIVOSOLO,

Mpiandraikitra ny taratasy alefa paositra

17

SOSIALY

19

TAHIRY AN-TSARY



08

VAHININTSIKA
Pr Panja RAMANOELINA,
Filohan'ny Universiten'Antananarivo



14

REPORTAGE
TROIS NOUVEAUX
INSTRUMENTS JURIDIQUES



12

ACTUALITE
Zaza kamboty:
Nentina tany Mahajanga



TAHIRY

Bulletin mensuel d'information et de liaison
de la Direction Générale du Trésor

Directeur de Publication :
Orlando ROBIMANANA

Rédacteur en Chef : Landy
ANDRIAMIALIZAFY

Rédacteur en Chef
Adjoint : Voasary Ravo
RAONIZAFINARIVO

Comité de Rédaction :
Andry RAKOTOARIMANANA;
Haingotiana RAHANIRAKA;
Haingotiana RAJEMISA;
Hajaina ANDRIAMBOLOLOA;
Hanitra RANDRIANIRINA;
Harivelo TSIMILAZA;
Herinjaka RABENAIVO;
HERY Mann Charles;

José RAJOELISON;
Mbolatiana RAMAMONJISOA;
Naomi RAIVONIRINA;
Oniniaina RAKOTONINDRINA;
Ony RABENANTOANDRO;
Rivolala RANDRIANARIFIDY;
Sandrine PARAINA;
Soamialy RAFIRINGA
Solofo RAKOTOMAVO;
Solonirina
RASOLOFOARIMANANA;
Tojo Hasina RAKOTOSALAMA;
Yves RAKOTO;
Zoely RAKOTONINDRAINY

Infographistes/P.A.O. :
iAko M. RANDRIANARIVELO;
Mparany RAMANANARIVO

Le message

Pour que les populations vulnérables puissent tirer profit des services financiers existants

TahirY ANDRIAMAHARIVAO



La microfinance est un des outils privilégiés pour lutter contre la pauvreté car elle permet à la population vulnérable de créer des activités génératrices de revenus (AGR). Cependant, le manque d'information sur les produits et les services, l'absence de points de services dans les localités enclavées, le défaut de dialogue entre les acteurs, parfois même, l'incapacité de la population d'établir ses besoins, sont autant de problèmes qui entravent le développement des AGR et handicapent ainsi l'accès au bien-être des ménages.

**L'éducation financière :
un premier pas vers l'amélioration
du bien-être des populations**

L'éducation financière est essentielle pour que les populations vulnérables puissent acquérir les connaissances et les attitudes nécessaires pour la gestion de l'argent. Si nos concitoyens restent dans l'ignorance et ne sont ni informés sur les Institutions de Microfinance opérant dans leur localité ni instruits correctement sur l'utilisation des produits et services financiers, pourrions-nous parler de Finance Inclusive ? Si nous ne mettons pas au cœur de notre agenda de développement l'éducation, quel avenir sera réservé pour les populations vulnérables ? Leur enseigner les bonnes pratiques de gestion des revenus, des dépenses, de l'épargne et de l'emprunt est plus qu'important.

Une action à la base doit être menée

Il s'avère nécessaire d'éduquer ces populations vulnérables – les femmes exerçant des AGR, les producteurs ruraux et les jeunes – pour leur permettre de mieux gérer leurs ressources, de mieux comprendre les options financières, d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur bien-être en utilisant des services financiers. L'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIFM), la Coordination Nationale de la Finance Inclusive et le Programme PAFIM du PNUD/UNCDF se lancent dans cette éducation financière et se déploieront dans 15 Régions* de Madagascar. 85 Communes ont été identifiées et 10 000 personnes seront éduquées par 71 formateurs. Les thèmes à aborder concernent : la budgétisation, l'épargne, la gestion des dettes, les services financiers et la négociation financière.

L'éducation financière : un devoir

Une des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement est de poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire». La microfinance est un outil au service du progrès. Son développement est conditionné par l'environnement politique, économique et social. Pour ce faire, continuons d'apporter notre contribution pour améliorer les conditions de vie des plus vulnérables notamment dans le domaine de l'Education car «un peuple sans culture est un peuple sans avenir» et en matière de microfinance, «Izay mahay mihary, sahy mindrana. Izay sahy mindrana, mitombo harena» (Ceux qui savent entreprendre osent emprunter. Ceux qui osent emprunter – et investir – s'enrichissent).

Francis Blaise Rajoelina

▲ Francis Blaise RAJOELINA
Coordonnateur National de la Finance Inclusive

Ndlr : Analamanga, Atsimo Andrefana, Androy, Anosy, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Analanjirifo, Atsinanana, Amoron'IlMania, Menabe, Boeny, Diana, Sava, Matsiatra Ambony et Vakinankaratra

édito

Le miel ou la cendre ?

Le choix ne semble pas se poser. L'on comprendrait facilement ceux qui choisissent le miel. Douceur des rois. Délice des dieux. Leur préférence est logique.

Il suffisait de récolter. Le miel est l'image de la vie facile et sans effort. Il y a bien longtemps, l'homme vivait de cueillette. Mais beaucoup oublient que c'est après la domestication du feu par *Homo erectus* - un fait qui a marqué un tournant dans la Préhistoire - que l'être humain s'est distingué des autres espèces animales. Pour avoir de la cendre il doit y avoir eu du feu. La cendre est le symbole de l'évolution.

L'ère de la cueillette est révolue. C'est notre Nation que nous construisons. La première chose qu'une instruction, quelle qu'elle soit, doit apporter à l'homme, c'est le caractère. Le savoir vient ensuite. « Ny fanahy no maha olona ». Que tous les citoyens – enfants et adultes – aient la possibilité de devenir des participants actifs à la transformation de la société ! Que les enfants s'instruisent pour devenir de bons citoyens ! Qu'ils s'éduquent et aient le sens des valeurs et de l'honneur pour devenir de bons dirigeants !

L'effort est le trésor des victorieux, la paresse est dépourvue de qualité. C'est notre pays que nous nous efforçons de faire avancer. Point n'est besoin de perdre du temps en jalousie – une des causes de nos malheurs – ou en débats stériles et inutiles... Place au concret.

*Dia lazao azy mora fa tsy marina ny toerany.
Tsy adala re ny olona. Ahitsiho ny fiheverany.
Sao hamarina any an-kady ! Fa ho inona ary aiza
«zany ady mamohehatra» ? Voninahitra sa laza?
(*)*

L'essentiel, c'est d'avancer quels que soient les obstacles.

«Commencement de la sagesse : acquiers la sagesse» conseille l'Ecclésiaste.

▲ Voasary Ravo RAONIZAFINARIVO

(*) ndlr : Elulharo Abraham

tsiahy

1973 - 1994

Fizarana 47

Fotoan-tsarotra ho an'ny vola malagasy sy ny Trésor

Ny Banky Foiben'i Madagasikara no nisahana ny fitantanana ny tahirim-pirenena momba ny vola vahiny (réserve nationale de change). Mitana andraikitra lehibe koa anefa ny Trésor tamin'ny fanaraha-maso ny fanakalozana izany vola vahiny izany.

Taorian'ny niverenan'ny Fahaleovantenan'ny Madagasikara tamin'ny 26 jona 1960 dia nosoniavina ny fifanarahana ara-bola sy ara-toekarena ary ara-pitantanam-bola teo amin'ny Fanjakana malagasy sy ny Fanjakana frantsay. Nitsangana tamin'ny 10 martsa 1962 ny *Institut d'Emission Malgache* (IEM) izay nisahana ny famoaham-bola sy ny fifanakalozana vola vahiny. Nitovy ny sandan'ny vola vahiny *Franc Français* sy ny vola malagasy FMG, izay nanomboka niasa tamin'ny 01 jolay 1963.

Tamin'ny 1973, fotoana nanavaozana ny fifanaraham-piaraha-miasa (*Accord de Coopération*) teo amin'i Frantsa sy i Madagasikara no nananganana ny Banky Foiben'i Madagasikara (BFM). Notanterahina tamin'ny 7 jona 1973 ny fifamindram-pahefana teo amin'ny IEM sy ny BFM izay nitantana ny tahirim-pirenena momba ny vola vahiny nanomboka tamin'io fotoana io.

Marin-toerana ny vola malagasy taorian'ny 1973

Nanamarika ny taona 1973 ny kirizy ara-toekarena maneran-tany vokatra ny fidangan'ny vidin-tsolika teo amin'ny tsena iraisam-pirenena (*choc pétrolier*). Nisy fiantraikany teo amin'ny toekarena malagasy izany. Taorian'ny nitsanganan'ny BFM dia ny vidin-takalom-bola voafetra (*taux de change fixe*) no nihatra teto Madagasikara. Ny Fanjakana no nanapaka sy nametra ny sandam-bola. Araka ny fanazavan'ny teknisiana avy tao amin'ny BFM dia ny *crawling peg* no nampiharina. Nahena miandalana amin'ny taha tena mifanaraka amin'ny sondro-bidim-piainana (*inflation*) ny vidin-takalom-bola voafetra. Nitentina 43,52 ariary na 217,6 FMG ny dólara amerikana tamin'ny taona 1973. Marin-toerana ary tsy niova firy ny sandan'ny vola malagasy. Manodidina ny 42,27 ariary na

211,35 FMG ny dólara amerikana tamin'ny taona 1980.

Tsy nahomby ireo paikady nampiharina

Nanomboka tamin'ny taona 1980 vao tena nitotonganana ny sandan'ny vola malagasy raha mitaha amin'ireo vola vahiny fanao maridrefy (*monnaie pivot*). Nandalo fotoan-tsarotra ny toekarena malagasy. Mbola nihatra hatrany ny vidin-takalom-bola voafetra. Nitombo avo telo heny ny sandan'ny vola dólara amerikana tamin'ny taona 1985 satria nahatratra 135 ariary na 675 FMG izany. Tsy nahomby ireo paikady nampiharina nentina nanarina ny toekarena malagasy. Nanomboka nampidi-trosa be ny Fanjakana. Nampiharina ny fanorenana orinasa maro tamin'ny alalan'ny fampiasam-bola mihopampampana (*investissements à outrance*). Nahena ny sandam-bola kanefa tsy nitombo akory ny entana naondrana mankany ivelany. Vao mainka nitombo aza ny fanafarana entana. Etsy andanin'izany dia tsy maintsy nandoa trosa ny Fanjakana ary tsy maintsy vola vahiny avokoa no nandoavana izany.

Nomena andraikitra goavana ny Trésor

Sarotra ny fitadiavana vola vahiny ka nihahenjana ny fanaraha-maso izany nandritra ny Revôlisiôna Sôsialista. Najoro teto anivon'ny Trésor ny sampandraharahan'ny *Finances Extérieures* (FINEX), nanara-maso ny vola vahiny tamin'ny taona 1982. Araka ny fanambaran'Andriamatoa Jean Noël RANAIVOSON, *Inspecteur du Trésor* lehiben'io sampandraharaha io tamin'izany fotoana izany, dia ilaina ny toetra hentitra sy malina amin'ny fanaraha-maso ny fizevizezen'ny vola vahiny tany amin'ny banky. Nomen'ny Minisitry ny Fitantanam-bola fahefana sy fahalalahana izy sy ny mpiara-miasa taminy tamin'izany fanaraha-maso izany. Nohamafisiny fa tsy maintsy nanaraka ny fitsipika



Ny Banky Foiben'i Madagasikara tamin'ny taona 1973



Ankavanana miankavia: Albert Marie RAMAROSON (Minisitry ny Fitantanam-bola), Raymond RANDRIAMANDRANTO (Tale Jeneralin'ny Fitantanam-bola), Léon RAJAOBELINA (Governinora voalohan'ny Banky Foiben'i Madagasikara) nandritra ny fifamindram-pahefana tamin'ny 7 jona 1973

avokoa na dia ny Praiminisitra tamin'ny fotoan'androny aza. Niara-niasa akaiky tamin'ny *Direction Générale de l'Information et de la Documentation* (DGID) sy ny pôlisy misahana ny heloka ara-toekarena koa izy ireo.

Lesoka ny tsy fahaiza-mitantana

Mbola nitotonganana hatrany ny vidin-takalom-bola voafetra teto Madagasikara na dia teo aza ny fandraisana izany fepetra rehetra izany. Nandritra ny taona 80 dia nanatanteraka ny toromarika avy amin'ireo mpampindram-bola (ny Banky Iraisampirenena sy ny Tahirimbola Iraisampirenena) ihany koa ny Fanjakana malagasy tamin'ny alalan'ny pôlitikan'ny fanitsiana aradrafitra. Tafakatra 281,42 Ariary na

1 407 FMG ny dólara amerikana tamin'ny taona 1988.

Fotoana tena nampitotonganana ny sandam-bola malagasy ny fiandohan'ny Repoblika Fahatelo. Ankoatra ny tsy fahaiza-mitantana dia lesoka lehibe ho an'ny toekarena malagasy ny fahatapahan'ny fifampiraharaha tamin'ireo mpampindram-bola iraisam-pirenena, andaniny, sy ny fitadiavana famatsiam-bola ivelan'ny mahazatra (*financement parallèle*), ankilany. Nitohy tamin'ny fanontana vola tamin'ny alalan'ny *planche à billets* izany. Nihoatra ny 613 ariary na 3 065 FMG ny dólara tamin'ny taona 1994.

▲ Rivolala RANDRIANARIFIDY

chronique

Tahiry ANDRIAMAHARIVAO



Rendez à César ce qui est à César

Les problèmes sur les pratiques concernant la gestion des fonds, des titres et des valeurs publics ont déjà fait coulé beaucoup d'encre sur les pages de ce bulletin. Des réformes ont été menées. Mais les empreintes de la mauvaise gouvernance n'ont pas encore disparu. On veut toujours empêcher le Trésor Public d'accomplir sa mission première.

Qu'y-a-t-il de plus naturel qu'une mère qui allaite son enfant ? Est-il étonnant de voir un arbre qui pousse sur ses racines ? C'est au Trésor Public de gérer les fonds, les titres et les valeurs publics. Le contraire aurait été... contre nature ! Le Trésor Public est à la fois caissier, comptable et financier de l'Etat. Ce rôle de caissier lui confère le rôle de gestionnaire du compte de l'Etat et de manipulateur des fonds publics. En vertu de l'universalité budgétaire et de l'unicité de caisse, le maniement des deniers publics consiste aussi bien en l'exécution des dépenses qu'en l'encaissement de toutes les recettes. Ce rôle revient de droit au Trésor Public. Cette précision s'impose pour remettre à leur place certains commissionnaires du Trésor Public qui considèrent la mission comme leur chasse gardée dans le but d'en tirer profit. L'appât du gain est leur principale motivation avant le service public. Quelle honte !

En tant que financier de l'Etat, au Trésor Public est assignée la mission... ingrate de gestionnaire des emprunts publics, des dons et aides extérieures. Oui, une mission ingrate parce que quand il s'agit de rembourser ou de payer, l'on veut bien lui reconnaître ce devoir mais pour ce qui est de la gestion du portefeuille de l'Etat en sa qualité de représentant de l'Etat-actionnaire auprès des entreprises publiques, l'on dispute ce rôle pour des intérêts personnels générés par les jetons de présence.

Le Trésor Public malgache, comme tout autre service du Trésor dans le monde, joue un rôle prépondérant dans la gestion des fonds, des titres et des valeurs publics. Il est appelé à préserver la bonne gouvernance financière du pays aux fins de promouvoir

sa croissance économique. Cette mission n'est pas chose facile dans la mesure où l'efficacité de l'Etat repose sur le savoir-faire du Trésor à mobiliser les disponibilités et à emprunter avec prudence pour assurer le bon fonctionnement de l'Administration et faire face aux engagements financiers de l'Etat.

Mais a-t-on toujours laissé le Trésor Public être maître de ses œuvres ? La réponse est NON ! Le Trésor Public n'est pas reconnu en tant que tel, surtout en matière de gestion des recettes publiques, que ces recettes soient perçues au niveau du Budget Général, qu'elles aient été recouvrées au niveau des collectivités territoriales décentralisées et établissements publics ou qu'elles proviennent des actions de l'Etat. Beaucoup s'emparent de ces recettes et en font usage personnel sans avoir le moindre souci sur les conséquences.

«Moi d'abord!». La moralité se dégrade. S'associent à ce comportement égocentrique la gabegie, la dilapidation et les intentions malveillantes (corruption, malhonnêteté, non intégrité, abus de pouvoir, ...). L'on se bat pour un poste à responsabilité. L'on fait l'impossible - trafic d'influence... - pour siéger au Conseil d'Administration ou pour être membre d'une institution publique ... Juste pour se procurer des petits avantages liés à la fonction (jetons de présence, CCAL, gestion des tickets de marché, ...). Que de signes de mauvaise gouvernance ! Et le comble, c'est que la situation n'a guère évolué. Pour certains, fonds, titres et valeurs PUBLICS signifient peut-être «Pour Usage des Benêts, des Loucheurs, des Individualistes, des Calculateurs et des Spéculateurs».

Face à ce dérapage incontrôlé, le Trésor Public interpelle tout un chacun à prendre conscience de l'intérêt supérieur de la Nation. Sans vouloir trop insister sur ce rôle naturel du Trésor Public, il importe de préciser que, même les lois et règlements en vigueur ont attribué à cette institution l'entière compétence sur la gestion des fonds, des titres et des valeurs publics. Or, gestion des fonds publics signifie gestion des recettes et des dépenses, des encaissements et des décaissements. Si auparavant, le Trésor Public n'a été reconnu que pour le paiement des dépenses et le remboursement des emprunts, l'heure est à la prise de conscience pour qu'enfin tout le monde sache que le recouvrement des recettes appartient exclusivement au Trésor Public. Que ceux qui les collectent reconnaissent qu'ils agissent au nom et pour le compte du Trésor Public qui, tout au long de l'année, se bat pour trouver de quoi financer les dépenses publiques, travaille dur pour mobiliser les instruments à

bord pour soutenir les projets et programmes d'activités mis en place et pour maintenir le cap vers la croissance et le développement. Bref, pour sortir le pays du gouffre de la pauvreté !

Combien de fois le Trésor Public n'a-t-il pas dû résorber les gaps des recettes pour faire face aux dépenses obligatoires telles que les salaires et pensions s'élevant à près de 60 à 70 milliards MGA tous les mois, les services de la dette extérieure pour prévenir les pénalités de retard et préserver l'image du pays, le financement des services publics pour la survie de la population et de l'économie... sans parler du fonctionnement de l'Administration. Tant d'efforts ont été fournis mais rien ne sert de les reprendre puisque comme toute autre fonction du Trésor, cette mission lui incombe par nature.

Kofi ANNAN, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit : «La bonne gouvernance est le chemin le plus sûr pour en finir avec la pauvreté et pour soutenir le développement.» Pour sa part, le Trésor Public ne peut ajuster ses actions que dans le cadre de la gestion des finances publiques. A cet effet, le premier défi qu'il s'est fixé est focalisé sur le renforcement de la sécurisation des fonds, des titres et des valeurs publics. Une bonne gouvernance financière constitue un préalable au développement économique et social de l'Etat. Et par bonne gouvernance entend-t-on rentrée effective des recettes dans la caisse de l'Etat, efficacité des dépenses et transparence de gestion de tous les organismes publics. En tant que gardien des fonds publics, le Trésor Public a procédé : (i) à la mise aux normes des infrastructures de garde et conservation des fonds, (ii) au renforcement de son organe de contrôle, (iii) à la normalisation de la gestion du portefeuille de l'Etat et (iv) à l'intensification de la sécurité de la circulation des fonds, valeurs et titres publics. Que chacun soit conscient de l'impact de ses actes et prenne ses responsabilités ! Et que les recettes publiques soient versées entièrement dans la caisse de l'Etat en vue de soutenir les projets d'intérêt général !

Pour ce faire, des changements s'imposent. Le Trésor Public tient tout de même à préciser qu'il n'est absolument pas contre les recettes récoltées par les autres organismes, il est même pour la simplification des procédures mais insiste sur la sécurisation des recettes. Il en est de même en ce qui concerne les dépenses. Qu'elles servent vraiment à l'intérêt de la Nation et de la population avec des résultats palpables.

Tous les organismes publics, au nom du principe de l'unité de caisse/unité de trésorerie doivent, à titre obligatoire «déposer» leurs fonds au Trésor Public. Dans cette caisse unique de l'Etat, aucune distinction n'est faite quant à la provenance des fonds. Seules les comptabilités respectives des entités déposantes permettent de connaître leurs avoirs disponibles dans la caisse de l'Etat. Le Trésor Public – en tant que trésorier et payeur de l'Etat – doit faire en sorte que l'Etat soit à même de faire face à ses dettes à temps. Un travail difficile.



Gestion de la trésorerie : La vie du pays en dépend

La gestion de trésorerie fait intervenir une chaîne d'acteurs. Au début de chaque année, la fixation des taux de régulation – limitation du niveau d'engagement des dépenses – est une des mesures adoptées pour la gestion de trésorerie. La base

de l'identification de ces taux est le tableau des Opérations Globales du Trésor (OGT) qui ventile les opérations budgétaires par trimestre, révélant ainsi la tendance de la rentrée des recettes et la tendance des dépenses et faisant ressortir les besoins

de financement. Honorer à temps les engagements de l'Etat dans un contexte de déphasage entre la rentrée des recettes et l'exécution des dépenses revient à élaborer des prévisions réalistes et chercher des moyens de financement au meilleur prix sur le marché.

Quatre objectifs principaux

1 Assurer la continuité financière de l'Etat. La gestion de trésorerie consiste à assurer chaque jour l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat. Le compte courant du Trésor Public à la Banque Centrale de Madagascar (BCM) ne peut pas être débiteur. Au gestionnaire de trésorerie de veiller à ce que le solde soit positif à chaque clôture des opérations.



2 Equilibrer les emplois en fonction des ressources disponibles. Il s'agit de coordonner les dépenses aux recettes. Autrement dit, il s'agit de définir la cadence d'exécution de ces dépenses selon la disponibilité de fonds.

3 Financer à moindre coût et à un niveau de risque soutenable le compte courant de l'Etat. Le Trésor Public dispose de trois outils de financement de trésorerie : l'escompte de traites, l'endettement intérieur (tirage de Bons du Trésor par Adjudication...) et la mobilisation du compte de disponibilités en devises. Il lui appartient, en cas de gap de trésorerie, de faire un arbitrage entre ces différents moyens de financement pour choisir celui qui présente le meilleur rapport coût/risque pour l'Etat.

4 Informer la BCM du mouvement de liquidité du Trésor pour une période considérée par le biais d'une prévision mensuelle de trésorerie. Cette information est essentielle pour permettre une coordination efficace de la politique monétaire et de la politique budgétaire.



Recettes
fiscales

Recettes
non fiscales

Le facteur temps est un paramètre essentiel

Hebdomadaire

La réunion de la Cellule budgétaire permet de prendre connaissance de l'évolution des recouvrements des recettes, du rythme d'engagement des dépenses, des dépenses urgentes et donc de l'équilibre à court terme de la trésorerie de l'Etat. L'objectif est de coordonner les opérations budgétaires avec les opérations de trésorerie pour la période suivante.

Journalier

Mise à jour du journal de trésorerie – situation des réalisations du jour précédent et prévision du jour.



Mensuel

Tableau de prévision des opérations du compte courant du Trésor de l'Agence Comptable Centrale du Trésor et de la Dette Publique. C'est un tableau élaboré en début de mois mais ventilé par jour, faisant ressortir le solde du compte courant et prévoyant le financement en cas de déficit.

Hebdomadaire

La réunion du Comité de liquidité permet d'apprécier l'environnement de la politique monétaire de la Banque Centrale et de connaître le niveau global des liquidités bancaires. L'objectif est de coordonner les opérations monétaires avec les opérations budgétaires de l'Etat.

C'est le Trésor Public qui assure la gestion de la trésorerie de l'Etat

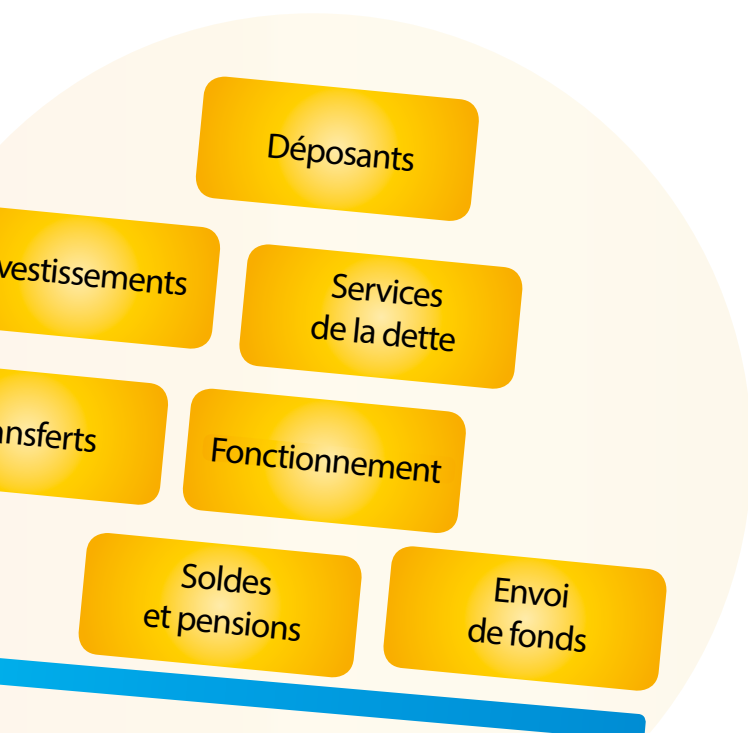
C'est le Trésor Public qui gère le compte unique du Trésor auprès de la Banque Centrale. Ce compte retraçant les mouvements financiers de l'Etat, toutes les informations financières doivent parvenir au Trésor Public.

Actuellement, le Trésor Public s'oriente vers la gestion active de la trésorerie. Il s'est fixé un nouvel objectif: celui de placer sur le marché financier dans les meilleures conditions possibles et à moindres risques les éventuels excédents de trésorerie.

Néanmoins, la fonction de gestionnaire de trésorerie est confrontée à quelques difficultés.

La production en temps réel, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières ainsi que le respect des prévisions tiennent une place prépondérante dans la gestion de la trésorerie de l'Etat. Ces éléments garantissent l'efficacité de la gestion de trésorerie. L'écart entre les prévisions et les réalisations ne doit pas être significatif.

Les taux de régulation fixés résultent d'une analyse financière approfondie. L'octroi de dérogation aux différentes institutions demandeuses rend la gestion de trésorerie difficile. C'est toujours au Trésor Public de trouver des moyens pour financer les gaps. En fin d'année, le Trésor Public opte pour l'accumulation des instances de paiements pour limiter le déficit du compte courant.



vahinintsika

Herniaina RAMANOELINA



Pr Panja RAMANOELINA Filohan'ny Oniversiten'Antananarivo

« Tsy maintsy manova ny rafi-pampianarana isika »

Ny tanora no antoky ny ho avin'ny firenena ary ny maro dia tsy afa-manasaraka ny hatanorana amin'ny fianarana. Manao ahoana ny rafi-pampianarana eto amintsika ? Zon'ny mpianatra ve ny manao fitakiana etsy sy eroa izay zary tsindry miantefa mivantana amin'ireo tomponandraiki-panjakana isan-tokony ? Mba ahoana no fandraisan'ireo eny amin'ny seha-pampianarana ambony ny fidiran'ny mpitandro filaminana eny amin'ny faritry ny Oniversite ? ... Ny Profesora Panja RAMANOELINA, filohan'ny Oniversiten'Antananarivo no vahinintsika hamelabelatra ny tontolon'ny fampianarana ambony.

Gazety TAHIRY : Isaky ny misy fitokonana dia misy hatrany ny fihoaram-pefy (fanimbana fananana...) araka ny vaovao an-gazety. Inona no mahatonga izany ? Toa tsy hita firy intsony ety amin'ny Oniversite ny fiantraikan'ny fanabeazana ho olom-pirenena vanona. Inona no fepetra noraisinareo ?

Pr Panja RAMANOELINA : Mahavariana mihitsy ny fiovan'ny foto-pisainan'ny Malagasy taorian'ireo fihetseham-bahoaka misesy nanomboka tamin'ny 1972. Mitondra ny anjara birikiny ihany anefa ny Oniversiten'Antananarivo amin'ny fanoroana lalana, fampianarana, fanomezana fiofanana momba ny fifampitondrana sy ny fifampifehezana ara-piaraha-monina (*éthique*) ary koa ny fanajana ny rindran-damina mifehy ny sehatra asa samihafa (*déontologie*). Mihatra ny lalàna raha vao misy fihoaram-pefy izany hoe miakatra *conseil de discipline* avy hatrany ny mpianatra manimba zavatra. Misy tetikasa manokana izay hampiharina manerana ny sekoly ambony fito momba ireo atsy ho atsy eto amin'ny Oniversite. Tsara homarihina ihany anefa fa efa nandingana ambaratonga maro amin'ny lafiny fanabeazana ny mpianatra vao miditra amin'ny fampianarana ambony.

GT : Hatraiza ny fetran'ny *franchise universitaire* ? Rahoviana no afaka miditra any ny mpitandro ny filaminana ?

Pr PR : Ny atao hoe *franchise universitaire* dia satan'ny faritra voatokana iadidian'ny Oniversite manontolo ka tsy ahafahan'ny olona hafa miditra ankoatra ny mpampianatra mpikaroka, ny mpandraharaha ary ny mpianatra mba hizaran'ny fampianarana am-pitoniana sy hiarovana ny fotodrafitrasa rehetra. Rehefa misy ny fihoaram-pefy amin'ireny fihetsiketsehana ireny dia ny fiadidiana ny Oniversite ihany no afaka manala ny *franchise* ka manome alalana ny mpitandro ny filaminana hiditra an-tsehatra. Indraindray anefa dia tsy voafelin'ny lehibeny ny miaramila sy ny zandary na ny polisy ary tsy miandry izany akory aza... Efa maro ny tranga niseho nahasimbana fotodrafitrasa maro tety amin'ny Oniversite.

GT : Inona no tokony hataon'ny mpianatra raha hanao fitakiana ?

Pr PR : Misy ny fomba fitantanan-draharaha napetraky ny fiadidiana ny Oniversiten'Antananarivo izay manome lanja ny fifanakalozan-kevitra mialoha ny handraisana fanapahan-kevitra, izay tanterahina anatin'ny mangarahana sy ny fifanajana tanteraka. Tokony hanaja ny rafitra misy ny mpianatra, ka tafiditra anatin'izany ny fanajana ireo mpianatra te hianatra. Raha iverenantsika ilay hetsika farany teo dia ireo mpianatra ny *Ecole Supérieure Polytechnique* Antananarivo izay

niditra farany indrindra (jona 2014), no nanao ny fitakiana mahery vaika tamin'ny volana jolay. Etsy ankilany anefa, dia azo lazaina fa mendripiderana ireo mpianatra ny *Faculté de Médecine* efa niditra tamin'ny volana febroary 2014, tsy nanao fitokonana, ary nanaja ny fifanarahana nifanaovany tamin'ny sojabe sy ireo mpitantana ao aminy ka nahavita ny taom-pianarana. Rehefa tena dinihina dia misy mandrisika ireo mpianatra ireo satria tsy nianatra iray volana akory dia efa mitokona? Misy ambadika. Ny fangatahana mifatratra tonga hatramin'ny hoe «ataovy tonga hatrany an-trano ny *connexion internet*». Raha ny saram-pisoratana anarana no resahana dia ny an'Antananarivo no anisan'ny ambany indrindra raha oharina amin'ny an'ny Oniversite hafa sady efa 10 taona tsy niakatra.

GT : Toa tsy mifanaraka loatra amin'ny vidim-piainana ny vatsim-pianarana.

« Tsy tokony hisy intsony
ny mivarina kilasy rehefa
manan-kery eto amintsika
ny rafitra LMD »

Pr PR : Fanampiana ny tanora hianatra ety amin'ny Oniversite ny vatsim-pianarana, fa tsy fiantohana tanteraka ny fandania momba ny fianarana : fanomezana io fa tsy zo. Efa nampitomboina 10% ny vatsim-pianarana tamin'ny 2010 ho fandrishana ny mpianatra. Anjaran'ny Ministeran'ny

Fampianarana Ambony sy Fikarohana ara-Tsiansa no mijery sy mandinika ny fampakarana izany satria tafiditra amin'izany ireo Oniversite rehetra sy IST manerana an'i Madagasikara ary andraikitra ny Fitondram-panjakana ny manapaka farany momba izany. Raha jerena ny tarehimarika tamin'ny fandania-bolan'ny Oniversiten'Antananarivo tamin'ny taona 2013, dia 43% no natokana ho an'ny vatsim-pianarana, 40% ho an'ny karaman'ny mpandraharaha, 12% ho an'ny ora fiasana fanampin'ny mpampianatra-mpikaroka (*heures complémentaires*), ary tsy misy afatsy 5% ny ho an'ny fampandehanan-draharaha. Mizotra miandalana ny adihevitra sy ny fifandresen-dahatra ny amin'ny tokony hanovana ny rafi-pitantanana mba hijerena ny masontsivana arapahaizana sy ara-pianakaviana (*critères pédagogiques et sociaux*) eo amin'ny fanomezana vatsim-pianarana ny mpianatra malagasy. Izany hoe tsy hatao *bourse démocratique* intsony fa izay mendrika ihany no homena. Ny fanatanterahana izany anefa dia mitaky finavana manokana avy amin'ny Fanjakana (*volonté politique*).

GT : Maro amin'ireo mpianatra avy eto amintsika no mivarina rehefa tonga any ivelany mba hahony fianarana. Inona no anton'izany ? Tsy mifanaraka amin'ny fenitra iraisam-pirenena ve ny fampianarana eto amintsika ? Na ny samy eto Madagasikara aza dia mitranga izany toe-javatra izany : misy mpianatra avy any



amin'ny oniversitem-paritra hianatra eto Antananarivo dia mila «manenjika matièrès». Tsy mitovy ve izany ny fari-pahaizana sy ny fandaharam-pianarana ? Aiza ho aiza ny fametrahana ny rafitra LMD amin'izao fotoana izao ?

Pr PR : Marina tokoa izany. Tsy tena mitovy tanteraka ny fandaharam-pianaran'ny Oniversite rehetra manerana ny Nosy. Araka ny toe-javatra efa niainana dia nisy mpampianatra avy aty Antananarivo nalefa tany amin'ny faritra nahita mivantana ny fari-pahaizan'ny mpianatra sasany izay latsadatsaka. Io no nahatonga ilay fanapahan-kevitra fampanenjehana taranja hafa ireny mpianatra ireny raha maniry hanohy ny fianarany eto Antananarivo izy ireo. Na ny mpampianatra avy aty aza moa naverina teto an-drenivohitra fa voalaza fa masiaka loatra. Izany indrindra no mahatonga antsika ho tsy maintsy manova ny rafi-pampianarana. Efa ela ireo firenena miteny sy mampiasa ny fiteny anglisy no niaina ny rafitra LMD (*Licence-Master-Doctorat*), fa tamin'ny taona 2004 vao nanomboka nandinika izany ny tao Eoropa tamin'ny alalan'ny *Processus de Bologne*. Tamin'ny 2005 kosa no niresahana izany voalohany teo Madagasikara. Taorian'izay, dia nisy atrikasa maro nokarakarain'ny Fiadidiana ny Oniversite ary samy nanao fikaonan-doha momba ny LMD ny toeram-pampianarana tsirairay, na mpampianatra-mpikaroka, na mpandraharaha na mpianatra. Sivy taona aty aoriana vao tapaka ny fampiharana azy. Ny mampiavaka ity rafitra ity dia ny fisian'ny *crédits* tsy maintsy alaina isaky ny enim-bolana. Mitovy izy io maneran-tany ka *crédits* 180 no ahazoana ny diplaoma *Licence*, 300 no ahazoana *Master*. Ankoatra ny diplaoma dia misy taratasy antsoina hoe *supplément au diplôme* izay milazalaza ny ambangovangon'ny fianarana vitan'ny mpianatra tsirairay (*domaine, mention, parcours, crédits, unité d'enseignement*). Araka izany dia mazava tsara ny fianarana vitan'ny mpianatra ka tsy tokony hisy intsony fivarinana kilasy indrindra raha amin'ireo Oniversite mpiara-miasa. Tsy azo ihodivirana izany ny fivadihana amin'ny rafitra LMD sady mitondra voka-tsoa maro. Afaka mandranto fianarana any amin'ny tany hafa mampihatra ny LMD mandritra ny fotoana voafetra (roa volana, enim-bolana ka hatramin'ny 3 taona) ny mpianatra. Afaka mifanakalo traikefa koa ny mpampianatra mpikaroka sy ny mpandraharaha. Ny tetikasam-piaraha-miasa rahateo maro toy ny *Projet Erasmus Mundus* (DREAM, ANGLE) vatsian'ny Vondrona Eoropeana vola, ny *Projet PAFROID* (fifanakalozana mpianatra, mpampianatra, mpandraharaha)... Ao koa ireo fiaraha-miombona antoka amin'ny Oniversite any Frantsa (Université Pierre et Marie Curie,...), any Alemàna, Italia, Korea-Atsimo, Indonezia, Japana, Sina, sy firenena maro ao Afrika, Kanadà. Tsy maintsy arahina ny fandrindrana ny taom-pianarana any amin'ireo Oniversite mpiara-miombona antoka (fidiran'ny mpianatra volana septambra-oktobra, famaranana ny taom-pianarana volana jona-jolay) hahatontosana izany.

GT : Ny faharatsian'ny fitaovana sy ny tsy fahampiany (boky...), ny taom-pianarana miitatra lava... Isan'ny mahatonga ny ray aman-dreny handefa ny zanany eny amin'ireo sekoly tsy miankina amin'izao fotoana izao. Inona no hevitrao ?

Pr PR : Tsy voatery hahazaka ny saram-pianarana eny amin'ny sekoly tsy miankina amin'ny Fanjakana avokoa ny ray aman-drenin'ny tanora malagasy rehetra mbola te hianatra. Raha ny eto amin'ny Oniversiten'Antananarivo ohatra dia mitombo isan-taona ny isan'ny mpianatra (2013 : 25 000, 2014 : 28 000) kanefa dia ampahany kely amin'ny vola voaray ihany no afaka ampiasaina amin'ny fampandehanan-draharaha. Marina fa mbola betsaka ny ezaka tokony hatao ho fanatsarana ny tontolon'ny fampianarana ambony. Misy ireo tetikasa manampy amin'ny fanatsarana ny fotodrafitra (Tetikasa ARES/CCD - Belgique *Appui institutionnel* 2014-2016), sy ny tontolon'ny fikarohana toy ny PARRUR/*Coopération française*. Ny tetikasa iarahana amin'ny Belza amin'izao dia hanatsarana sy hampitaovana ireo *centres de documentation* miisa 16 eto amin'ny Oniversiten'Antananarivo ankoatra ny fanatsarana ny tambazotra *Internet*. Ny tetikasa PARRUR koa dia nahazoana fitaovana fanatsarana ny *Centre MultiMédia* sy ny fikarohana amin'ny lafiny agronomika. Tamin'ny 03-04 jolay 2014 no nanatontosana ny *Salon de la Recherche au service du secteur économique et de l'emploi*, nahitana ny fiaraha-miasan'ny Oniversite tamin'ny Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy (FIV.MPA.MA.) sy ny *Bureau International du Travail* (BIT) : izany hetsika izany no nampifandraisana ny mpampianatra-mpikaroka sy namoahana ireo valim-pikarohana sy ny mpandraharaha, mba hisian'ny famoronana asa bebe kokoa.

invité de l'économie



Abdelaziz KHELEF Directeur Général de la BADEA

Le monde arabe et l'Afrique subsaharienne : main dans la main

Convaincu d'avoir un avenir commun partagé, en raison des liens historiques et culturels et en raison du voisinage, le monde arabe et l'Afrique subsaharienne livrent le même combat contre la pauvreté. Le point avec Abdelaziz KHELEF, Directeur Général de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Bulletin Tahiry : Parlez-nous de la BADEA.

Abdelaziz KHELEF : La BADEA est une institution qui a vu le jour en 1973 à Khartoum (Soudan). C'est une forme de coopération arabo-africaine qui se compose de 18 gouvernements arabes dont l'objectif est de soutenir la croissance économique en Afrique subsaharienne par le biais de financement de projets, de mise à disposition d'assistance technique et d'un esprit du secteur privé arabe qui veut se mettre au service du développement des autres pays d'Afrique.

BT : Qui sont les principaux contributeurs ?

AK : Il y a l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Algérie, le Qatar, les Emirats Arabes Unis, la Lybie et l'Irak. Ces sept pays représentent les 2/3 du capital de la BADEA.

BT : A combien s'élève ce capital ?

En fin 2013, il était à 2,800 milliards USD. La convention de Riyad a décidé d'augmenter ce capital de 50% à l'horizon 2015.

BT : Quels sont les domaines d'intervention de la BADEA en général ?

AK : Pour les prêts, la BADEA intervient essentiellement dans le financement des secteurs des infrastructures (éducation, routes...), de l'énergie, de l'industrie... La Banque concourt également dans l'assistance technique – expertise, étude de pré-investissement... – à titre de dons. Depuis sa création, la BADEA a déjà octroyé plus de 4,300 milliards USD pour le financement de 566 projets et plus de 140 milliards USD en assistance technique de quelques 9 000 cadres qui a mobilisé plus 140 experts arabes.

BT : Parlez-nous des relations entre la BADEA et Madagascar en particulier.

AK : Nous intervenons à Madagascar depuis 1975 et nous avons à notre actif 32 projets et 125 millions USD investis dont 3 millions USD en assistance technique et 122 millions USD en financement de projets.

BT : Pouvez-vous nous donner un aperçu de ces projets que vous avez financés à Madagascar ?

AK : Parmi les grands projets que nous avons financés à Madagascar, il y a, entre autres, les routes (sept prêts de 55 millions USD), l'énergie (4 prêts dont le montant est de 30 millions USD), l'éducation (3 projets s'élevant à 15 millions USD) et l'industrie (un prêt de 4 millions USD).

BT : Quelles sont vos conditions de financement ?

AK : Nous finançons des projets proposés par le gouvernement bénéficiaire – des projets qui ont des impacts positifs sur le développement économique – après en avoir analysé la qualité en termes de faisabilité et de coûts. Nous catégorisons les bénéficiaires selon leurs revenus : élevés, intermédiaires, faibles. Pour les pays à faibles revenus, dont Madagascar, nous accordons des prêts concessionnels : un taux d'intérêt de 1% et une échéance de 30 ans dont 10 ans de délai de grâce (le pays emprunteur ne paie rien). Par ailleurs, le bénéficiaire ne rembourse que 50% du prêt et les 50% sont remboursés par les pays contributeurs. Le gouvernement bénéficiaire contribue à hauteur de 10% du financement de la BADEA.

BT : Qui décide de l'octroi du prêt ?

AK : C'est le Conseil d'Administration de la BADEA. Le projet est ensuite ratifié puis mis en vigueur par l'envoi des documents juridiques et le prêt peut être déboursé.

BT : Fixez-vous des plafonds de financement pour les projets ?

AK : Oui. Nous effectuons une répartition sectorielle et selon les priorités du pays. En guise d'exemple concret à Madagascar, le financement

de la RN 43 (Sambaina – Faratsiho, 104 km) a été divisé en deux phases. La première phase, commencée en 2005, consistait en la réhabilitation de 50 km de route et la deuxième phase qui vient d'être signée (août 2014) concerne les 54 km de route restants.

BT : Comment fait la BADEA pour assurer la continuité de ses activités puisque les prêts sont à très long terme ?

AK : Nos ressources sont placées sur le marché de capitaux et génèrent des profits qui constituent des réserves. La BADEA effectue une augmentation de capital tous les cinq ans.

BT : Quelles sont les perspectives pour Madagascar ?

AK : Il y a, entre autres, l'étude de faisabilité de l'extension de l'aéroport d'Ivato, l'électrification de l'île Sainte Marie, la réhabilitation de la RN 43 et la RN 5, l'interconnexion entre Ambositra et Antsirabe. La BADEA envisage d'intervenir également dans la microfinance et dans un projet de décorticage de riz. Par ailleurs, la BADEA octroie également des financements d'exportation (produits raffinés, engrais, machinisme agricole...) en provenance de pays arabes. Madagascar pourra en bénéficier.

▲ Ony Nandrianina RABENANTOANDRO
Voasary Ravo RAONIZAFINARIVO

actualités

Publication du premier bulletin statistique de la dette: une grande avancée dans la bonne gouvernance et la transparence

Au cours de ces dernières années, le Trésor Public a entrepris un vaste programme de réformes regroupées dans les «cinq défis» en matière de gestion des finances publiques. La bonne gouvernance et la transparence font partie de ces défis et la publication du premier Bulletin Statistique de la Dette (BSD) constitue un jalon pour le Trésor Public dans l'atteinte de ses objectifs. D'ailleurs, la loi régissant la dette publique et la dette garantie par le Gouvernement central - recommandation de la Banque Mondiale dans le cadre du DeMPA (Evaluation de la Performance en matière de Gestion de la Dette) - tout juste adoptée, recommande la publication de ce rapport.

Le BSD, publié par la Direction de la Dette Publique, couvre exclusivement la dette extérieure et la dette intérieure du Gouvernement central et la dette garantie. Le document relate les caractéristiques du portefeuille au 31 décembre 2013, les principales évolutions des quatre dernières années et les statistiques prévisionnelles de la dette du Gouvernement central. Ce bulletin



d'information est diffusé, à l'intention des différents intervenants dans la chaîne de la gestion de la dette, des Partenaires Techniques et Financiers et du public.

Dans un désir d'instaurer la transparence dans l'endettement et dans la gestion de la dette afin que le citoyen puisse connaître et surveiller l'évolution de la dette publique, ce bulletin traduit la volonté réelle d'appliquer les changements dans la gestion des finances publiques.

▲ Volatantely RANDRIANJANAKA

Change Cession obligatoire des devises sur le MID

A Madagascar, les dirigeants se succèdent et chaque régime doit relever de multiples défis. Ces défis relèvent essentiellement du domaine économique et financier pour finalement aboutir à des impacts sociaux. L'intérêt national est au cœur des prises de décision des hauts responsables. C'est dans cet intérêt national que sont définis la gestion des risques liés à l'inflation, la politique internationale, l'organisation nationale, la stratégie pour aboutir à la bonne gouvernance et les projets de développement sectoriels.

Depuis 1994, la valeur de l'Ariary est fixée par la loi de l'offre et de la demande sur le marché de change. Cette année 2014 a été caractérisée par une forte dépréciation de l'Ariary par rapport aux devises pivots (Euro, Dollar Américain). Cette perte de valeur est due, en principe, à l'insuffisance de l'offre de devises sur le Marché Interbancaire de Devises (MID).

Face à cette situation, le Ministère des Finances et du Budget par le biais de la Direction Générale du Trésor a décidé, entre autres, de restaurer l'obligation de cession de devises auprès du MID afin de stabiliser le taux de change sur le marché. En effet, il est à noter que la disponibilité de devises au niveau des banques primaires locales joue un rôle crucial,

tant sur l'économie nationale que sur l'offre en devises sur le marché.

Aussi, l'Arrêté N°26612/2014-MFB/SG/DGT/DOF/SSOC fixant l'obligation de cession de devises auprès du MID en date de 25 Août 2014 a-t-il été pris afin de limiter à court terme la détérioration des termes de change sur le marché, d'autant plus que cette décision s'avère indispensable en ce moment pour tenir un matelas consistant de réserves en devises auprès de la Banque Centrale de Madagascar. Cette disposition a été prise afin de limiter d'une manière générale les réserves en devises détenues par les sociétés exportatrices et les prestataires de services à l'étranger. De plus, l'absence des financements extérieurs limite aussi la rentrée de devises sur notre territoire, une situation qui renforce la tendance à la dépréciation de la monnaie nationale.

L'obligation de cession des devises n'est pas une mesure totalement nouvelle. En outre, elle ne sera pas appliquée pour les entreprises bénéficiant d'un régime d'exception - la loi sur les Entreprises franches et la loi sur les grands investissements miniers. Cette mesure a été instaurée de manière temporaire jusqu'à ce que l'offre de devises puisse satisfaire la demande sur le marché.

▲ Hajaina ANDRIAMBOLOLONA

BREVES

TG Morondava
Une autre manière
de célébrer la fête nationale

A l'instar de l'ensemble des citoyens malgaches, le personnel de la Trésorerie Générale (TG) Morondava a célébré la Fête Nationale, le 26 juin 2014. Si pour Morondava, comme dans toutes les villes de Madagascar, les festivités commencent, comme à l'accoutumée, par la procession de lampions et la contemplation des feux d'artifice le soir du 25 juin, les agents du Trésor Public local ont choisi, quant à eux, de fêter cette soirée d'une autre façon. Ils ont érigé un stand dans la grande cour de la TG et ont vendu boissons, brochettes et autres amuse-gueule avec, en toile de fond, une bonne musique tropicale. Les autorités locales ont honoré la manifestation en venant nombreux avec leur billet d'invitation acheté à l'avance. L'objectif a été de collecter des fonds afin d'étoffer la caisse de l'association sociale de la TG. Un bon exemple à suivre n'est-ce pas ?

▲ Jenny Mahavina

Préparation
du 8^{ème} colloque de l'AIST:
Le comité d'organisation
se mobilise

18 au 21 août 2014. Didier CORNILLET, Secrétaire Général de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST) a foulé la terre malgache sur invitation d'Orlando ROBIMANANA, Président de cette association et non moins Directeur Général du Trésor Public malgache. Quatre jours ont été consacrés à l'évaluation de l'avancement des activités à réaliser dans le cadre du 8^{ème} colloque annuel de ladite association qui se tiendra à Antananarivo du 10 au 13 novembre 2014. Les tâches de la dizaine de commissions ont été passées au peigne fin. Le SG de l'AIST se dit satisfait des préparatifs.

Durant cet événement, les discussions des quelques 30 pays tourneront autour du thème «Le rôle des services du Trésor pour une meilleure gouvernance des finances publiques».

actualités

Secteur de la microfinance
Des défis à relever pour le Continent africain

A ctuellement, les activités de microfinance, les services financiers mobiles ou *Mobile Financial Services* (MFS) sont en pleine évolution. Cependant, la réglementation et la régulation de ces services ne suivent pas toujours le rythme de cette avancée, notamment en Afrique Subsaharienne. C'est ainsi que *The Regional Technical Assistance Center in Southern Africa* (AFRITAC South) en collaboration avec le Fonds Monétaire International a organisé un séminaire sur le thème : «*Regulation and Supervision of Microfinance Institutions, Mobile Financial Services Providers and Agency Network*» les 25-26-27-28 et 29 août 2014 à l'île Maurice.

Les objectifs du séminaire étaient de permettre aux participants (i) d'avoir une compréhension approfondie des activités de microfinance et de MFS, (ii) d'apprécier les défis et les contraintes des Institutions de Microfinance (IMF) concernant les pratiques et les opérations commerciales avec les Banques et les Opérateurs de Téléphonie Mobile et (iii) d'avoir une opportunité pour concerter, échanger et apprendre avec les experts internationaux et les autres pays les bonnes pratiques relatives à la réglementation et la régulation des IMF et des MFS.

Les défis majeurs : la réglementation et la supervision des IMF, des fournisseurs de services financiers mobiles et des réseaux d'agence.

Pour permettre aux IMF et aux fournisseurs de MFS d'offrir des services innovants favorisant l'inclusion financière et de ne pas être dépassés par l'évolution constante des nouvelles technologies en matière de réglementation, il s'avère nécessaire d'élaborer une législation distincte régissant les IMF et les activités de *Mobile Banking*, de modifier le cadre réglementaire pour faciliter l'accès aux services financiers aux populations non bancarisées à travers les banques à distance et d'inclure dans ce cadre réglementaire les dispositions relatives à la protection des consommateurs. Le séminaire a été ainsi une plateforme qui a permis de connaître les différentes visions et expériences de nombreux pays de l'Afrique de l'Est en matière de réglementation et de supervision des IMF et des MFS.

Si Madagascar est en avance par rapport aux autres pays de l'Afrique de l'Est au niveau de la réglementation, de la supervision et de la structuration des IMF, il demeure essentiel d'adapter la législation aux avancées et aux innovations en matière de services financiers. Dans ce contexte d'amélioration de l'environnement juridique des services financiers mobiles, le cadre légal et réglementaire régissant particulièrement le *mobile banking* est sur le point d'être élaboré et celui du secteur de la microfinance est en train d'être revu.

▲ Ravo RAFENOMANANTSOA
Natacha RAMAROSON

Zaza kamboty teny Tangaina (Antananarivo):
Nentina naka rivotra tany Mahajanga

E fa fanaon'ny Tahirimbolam-panjakana – ny foibem-pitondrana sy ny rantsamangaika manerana ny Nosy sy maneran-tany – ny manao asa sosialy. Tafiditra amin'izany ny fitondrana ireo zaza kamboty 24 mianadahy niala sasatra tany Mahajanga nandritra ny volana aogositra 2014.

Sady niala sasatra no nahazo fahalalana

Ny 24 ny volana aogositra no niainga teto Antananarivo ireto ankizy ary naharitra sivy andro ny fialan-tsasatra. Hafaliana tsy omby trata ny an'ireto ankizy izay efa notsindrian-daona ny handeha hiala sasatra indray : hira sy hehy no nandravaka ny dia. Nohararaotina ihany koa ny nampitsidika azy ireo ny biraon'ny *Trésorerie Générale* Mahajanga izay tsara indrindra eto Madagasikara sy ny vakoka Philibert Tsiranana. Ny tanjona dia ny sady hampiala voly ny



ankizy no hanome fahalalana fanampiny azy ireo. Marihina fa tany Antsiranana ireto ankizy ireto tamin'ny taon-dasa ary vokatry ny ezaka nataon'ny mpiasan'ny Tahirimbolam-panjakana tao Antananarivo mandritra ny taona ny tetibola nanatontosana ny fialan-tsasatra.

▲ ANDRIANJAZA

apostrophe

Nouvelles réformes de contrôle : vivement un réel changement

Un cas parmi tant d'autres. Depuis des années, le Trésor Public n'a cessé de clamer haut et fort la nécessité de la mise en place du Conseil de Discipline Budgétaire et Financier (CDBF) mais il a fallu l'intervention des bailleurs de fonds pour que cette proposition soit retenue et que la mise en place de l'institution soit enclenchée. Dommage !

Le discours du Trésor Public a été repris par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), la Direction Générale du Contrôle Financier et par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), à travers un atelier qu'elles ont conjointement initié. Ces organes de contrôle disent vouloir accompagner et soutenir le gouvernement actuel dans son engagement à l'instauration de la transparence dans la gestion des deniers publics. Pour cela, ils entendent instaurer de nouvelles résolutions notamment la mise en place de l'Organe Supérieur de Contrôle des Finances Publiques (OSCFP). Force est de rappeler que l'idée n'est pas nouvelle. N'est-ce pas le Trésor Public qui a longtemps décrié l'existence de lacunes et surtout de redondances dans le système de contrôle des finances publiques ? Malheureusement ou heureusement, l'on s'est approprié ses constatations mais il est dommage qu'on ait exclu l'initiateur

du processus. En effet, le Trésor Public a avancé la nécessité de faire un état des lieux aux bailleurs mais étonnamment lors de l'atelier, c'était comme si la résolution venait de leur propre chef. Mais il est plus navrant de constater qu'en plus, l'objet initial a été détourné car au lieu d'aller dans le sens de la coordination et de la synergie d'actions, la tendance a été plutôt de mettre sur un piédestal un organe soi-disant supérieur. Mais vers quel chemin va-t-on ? Vers une réforme ou un besoin d'autorité et de sentiment de supériorité ?

A titre de réflexion. Quid de la moralité des prix et quid des contrôles de l'effectivité des services. Par ailleurs, si les organes de contrôles exercent complètement leur travail, il n'y aurait pas autant de rejets au niveau des comptes publics. Si l'on veut vraiment instaurer des réformes qui vont dans le bon sens, il faudrait responsabiliser tous les acteurs budgétaires et matérialiser les sanctions. Le Trésor Public n'est pas contre les réformes, il est même prêt à collaborer si nécessaire mais que les réformes ne sortent pas de leurs objets initiaux. Et pour une véritable réforme, la conviction est la première arme qui se matérialisera par un engagement mais le plus important c'est d'avoir une vision.

▲ Ony Nandrianina RABENANTOANDRO

Confusion dans les responsabilités : ignorance ou acte volontaire ?

Le 06 août 2014, la vie du Trésor Public malgache a été marquée par une belle victoire. En effet, trois projets de lois – respectivement relatifs à la gestion de la dette publique, aux sociétés commerciales à participation publique et aux procédures applicables aux infractions financières, budgétaires et comptables – ont été adoptés. Une victoire bien méritée après des années de travail et de dur labeur. Des textes qui vont révolutionner la gestion des finances publiques mais qui, malheureusement, ne plairont pas à tout le monde. Décidément, la mentalité et la résistance au changement de certains Malgaches ne cesseront d'étonner.

La critique est devenue une spécialité dans la haute sphère alors qu'aucune initiative de réforme n'en sort. Pourtant, ce ne sont pas les opportunités qui manquent mais jusqu'à présent, personne n'a jamais osé initier de tels changements. Etrangement, c'est toujours à celui qui essaie de faire de son mieux que revient le tort. N'est-ce pas de l'enquiquinement ou plutôt une concurrence malsaine ?

Malheureusement, la recherche de solution pérenne pour la bonne gouvernance des deniers publics ne prime pas à la jalousie qui était et reste encore de cours. La susceptibilité de la Cour des Comptes s'est vue touchée du fait que le Trésor Public ne l'ait pas consultée pour ces projets de loi. N'est-ce donc pas le rôle du Parlement qui les a votés sans amendement ? Les textes relatifs aux attributions de la Cour des Comptes stipulent clairement en son article 284 qu'elle peut effectuer des études d'ordre économique et financier ou donner son avis sur des projets de textes relatifs aux finances publiques. Ce qui ne sous entend en aucune manière qu'il faille impérativement la consulter ! Son rôle est d'exécuter et d'appliquer la teneur des lois mais non de consulter au préalable les projets de loi. Elle contrôle, appuie les enquêtes et donne des sanctions. Elle n'est pas habilitée à voter !

Le Trésor Public s'indigne devant de tels agissements mais il est déterminé et continuera son chemin envers et contre... tous !

▲ Ony Nandrianina RABENANTOANDRO

Avis



Radanoara Julien, professeur de relations internationales

Bulletin TAHIRY : Quels sont les attributions réelles des ambassades ?

Julien RADANOARA : Les ambassades sont la liaison entre le pays d'accueil et le pays d'envoi. Elles sont une source de renseignements sur le plan politique, économique, commercial, social et culturel concernant le pays d'accueil et fournissent ainsi des éléments permettant au pays d'envoi d'élaborer sa politique internationale. Les ambassades ont aussi un rôle économique et culturel. Le rôle économique,

c'est de vendre la destination dans le bon sens du terme. Ce rôle consiste à organiser des ateliers, des forums, des conférences pour faire connaître les opportunités au pays. Pour attirer les investisseurs, les ambassadeurs doivent jouer le rôle de Voyageur Représentant Placier (VRP) en exposant les différents atouts de Madagascar à l'extérieur. Du point de vue culturel, il appartient aux ambassades de défendre la culture de son pays. La protection des ressortissants nationaux à l'étranger est également une des attributions des ambassades. Cela se traduit par la délivrance des documents administratifs que les nationaux résidant et travaillant dans les pays étrangers

pourraient avoir besoin. A défaut d'ambassade, c'est au consulat d'exercer cette fonction.

BT : Nos ambassades jouent-ils leurs rôles ?

JR : Pas du tout. Aucun résultat probant n'est constaté à ce jour alors que la plupart de nos ambassadeurs et agents diplomatiques tiennent leurs postes depuis des années.

BT : Quelles solutions préconisez-vous alors ?

JR : Le délai du mandat des ambassadeurs et agents diplomatiques ne devrait pas dépasser 5 ans. A l'expiration du mandat, ils doivent revenir au Ministère des Affaires Etrangères pour partager les expériences acquises. Une politique de rotation doit se faire car certains diplomates de formation partent à la retraite sans avoir eu l'opportunité de vivre une expérience à l'étranger. Halte au copinage, au népotisme, au clientélisme (voire au tribalisme) qui règnent dans la nomination des responsables. Chaque ambassadeur doit avoir apporté au moins un investisseur potentiel par an pour exploiter nos ressources en collaboration avec le pouvoir public. Madagascar n'a guère avancé depuis son indépendance parce que la diplomatie ne joue pas son rôle, alors qu'elle est censée ouvrir la voie aux relations économiques et commerciales.

▲ Ony Nandrianina RABENANTOANDRO
Herinjaka RABENAIVO

Reportage

Trois nouveaux instruments juridiques Le Trésor Public au terme de travaux de longue haleine

Dans le cadre de sa politique de renforcement de la sécurisation des fonds, des titres et des valeurs publics et dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, le Trésor Public malgache a initié quatre projets de loi, instruments juridiques qui vont lui permettre d'exercer ses fonctions naturelles dans un cadre légal. Ces lois ont été concoctées depuis plusieurs années déjà, et ont fait l'objet de plusieurs concertations et consultations, mais nombreux ont été les embûches rencontrées en cours de route. Finalement, le vote de ces lois a été une des conditionnalités pour la reprise des relations avec les bailleurs de fonds. Le contexte, la portée des lois... reportage

Puissance publique ou actionnaire ? Plus aucune ambiguïté dans le statut de l'Etat



Part de l'Etat	Nombre de sociétés	Dividende 2013
100 %	8	930 000 000,00
Majoritaire	15	3 276 748 400,00
Minoritaire	30	36 565 096 442,42
Privatisées	9	33 238 657 099,92

Sur les 158 sociétés à participation de l'Etat au lendemain de l'indépendance de Madagascar, il n'en reste plus que 53. Plus d'une centaine ont péri en 54 ans. Les survivantes, notamment celles dans lesquelles l'Etat est actionnaire majoritaire, ne rapportent... presque rien.



« C'était la loi même qui a amené l'opinion à confondre Etat-Puissance publique et Etat-actionnaire », expliquent les spécialistes en parlant de la Loi 67-007 du 28 juin 1967 sur la participation de l'Etat et des autres personnes de droit public aux sociétés anonymes et portant réglementation des sociétés d'économie mixte qui a permis l'immixtion de la puissance publique dans la gestion de ces sociétés par la nomination des membres du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif d'une société à participation de l'Etat par acte réglementaire, et le Commissaire du Gouvernement, sans parler des incohérences avec la loi n°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales. Le bilan a été catastrophique.

Les sociétés à participation de l'Etat ont servi de vache à lait à certains politiciens pendant trop longtemps. Mais ces temps sont désormais révolus. La nouvelle loi – 2014-014 du 06 août 2014 sur les sociétés à participation publique – lui permet d'exercer sa fonction de représentant ès-qualité de l'Etat actionnaire: toutes les nominations seront conformes aux dispositions de la Loi 2003-036 du 30 janvier 2004 sur les Sociétés Commerciales. Les réformes et l'assainissement de la gestion des sociétés à participation publique seront poursuivis pour que l'activité de ces sociétés soit rentable.

Enfin une loi pour régir l'endettement : Une grande première

En se référant à la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF), les organismes publics sont appelés à élaborer et à exécuter des programmes suivant des chaînes de résultats bien définies. A Madagascar, le principal handicap de tout investissement, personne ne l'ignore, est le financement. Les résultats probants sont conditionnés par la disponibilité de moyens suffisants : les fonds. L'endettement semble être un des moyens permettant aux organismes publics de disposer des fonds nécessaires à leurs projets de développement. La Constitution de la République de Madagascar, en son article 90 stipule que « la loi précise la condition des emprunts (...) et détermine les modalités d'utilisation des fonds d'emprunts... ». Auparavant, certains textes législatifs et réglementaires ont prévu des dispositions régissant l'endettement des organismes publics mais de manière très succincte et dispersée.

Avec cette nouvelle loi, l'Etat peut fixer et établir périodiquement sa politique et sa stratégie d'endettement avec des objectifs clairs par la mise en place de cadres structurels (comité technique de la dette...). Il peut également assurer une gestion saine et transparente de la dette par la responsabilisation des différents acteurs dans la gestion de la dette sous contrôle et suivi du Parlement et des autres organes de contrôle prévus par cette loi. Par ailleurs, la réglementation des émissions et des plafonds des dettes garanties et des conditionnalités liées à cette garantie ainsi que des obligations des bénéficiaires de cette garantie lui est désormais possible.

Aujourd'hui, par l'adoption de cette loi sur l'endettement, ces organismes publics peuvent financer leurs projets de développement par les emprunts et à terme, ils ne dépendront plus des subventions.



La Direction de la Brigade d'Investigation Financière et de l'Audit peut opérer des constatations d'infractions relatives à la gestion des fonds publics : plus de célérité dans la poursuite des infractions

Malgré l'existence de textes prévoyant la répression des infractions budgétaires et financières, les poursuites jusqu'ici effectuées n'ont pas toujours été efficaces. En effet, plusieurs «auteurs présumés» – après mission d'inspection, analyse des faits et compte tenu des éléments de preuve qu'ils détiennent – ont échappé des mailles de la justice car les Procès Verbaux (PV) établis n'ont pas pu réunir toutes les preuves permettant de retenir la culpabilité du suspect. En effet, les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) saisis par les agents du Trésor Public n'ont pas l'expertise nécessaire sur le contrôle des finances publiques si bien que les PV qu'ils établissent sont beaucoup moins consistants et moins explicites que les rapports d'inspection. Les agents du Trésor Public, n'ayant plus le statut de Police Judiciaire – ils l'avaient, autrefois, du temps du Tribunal Spécial Economique – ne peuvent pas mener des investigations.

Cette loi fixant la procédure applicable aux infractions financières, budgétaires et comptables dans la gestion des finances publiques donne aux agents de contrôle du Trésor Public et ceux des autres organes de contrôle la qualité d'OPJ. Ils peuvent désormais constater des infractions, mener des enquêtes et des investigations jusqu'à remonter à la source des anomalies et de communiquer tous les documents et les données utiles à l'enquête. Les PV qu'ils établissent ont valeur d'expertise et constituent un moyen essentiel pour raffermir les poursuites engagées.

Ndlr : L'adoption du projet de loi sur la représentation en justice du Trésor Public attend la prochaine session parlementaire.

Les décisions suivantes :

- *Décision n°21-HCC/D3 du 03 septembre 2014 concernant la Loi n° 2014-014 relative aux sociétés commerciales à participation publique ;*

- *Décision n°20-HCC/D3 du 03 septembre 2014 concernant la Loi n° 2014-013 fixant la procédure applicable aux infractions financières, budgétaires et comptables de gestion des finances publiques ;*

- *Décision n°17-HCC/D3 du 20 août 2014 concernant la Loi n° 2014-012 régissant la dette publique et la dette garantie par le Gouvernement Central déclarent ces trois lois conformes à la Constitution.*

izaho sy ny asako



Jean Claude RANAIVOSOLO,
mpiandraikitra
ny taratasy alefa paositra - DCP

«1500 isam-bolana ny taratasy tsy very mandeha alefako»

Tsy azo avela hiangona ny asa...

«**34** taona izao no niasako tato amin'ny Tahiribolam-panjakana. Ny fandraisana sy ny fandefasana taratasy amin'ny paositra no andraikitra nankinina tamiko nandritra izay fotoana naharitra izay. Betsaka ihany ny traikefa saingy tsy ampy izany. Ilaina ny fahaiza-mandamina satria taratasim-panjakana sy fonosan'entana 150 ka hatramin'ny 200 isanandro no alefa «tsy very mandeha», taratasy izay andrasan'ny *postes comptables* 120 manerana ny Nosy. Izaho koa no maka ireo taratasy any amin'ny paositra ary mitsinjara izany any amin'ireo sampandraharaha eto anivon'ny Tahiribolam-panjakana. Tsy maintsy atao ara-potoana ny asa satria mety hitarika fahatarana na hisy fiantraikany hafa amin'ireo rantsamangaikan'ny Tahiribolam-panjakana raha misy ny fahatarana avy aty aminay.»

... Ary tena saropady

«Tomponandraikitra tanteraka izahay ary tsy afa-miala raha sanatria misy ny fahaverezan'ny taratasy. Mila fahamalinana ihany koa satria sao sanatria very na mifamadika ny taratasy. Tsy maintsy mandray fepetra ihany koa izahay mba tsy ho tara ny taratasy. Mba hisorohana ny fijalian'ireo mpiara-miasa any amin'ny toerana tena lavitra toy ny any lakora, Kandrehlo, Soalala, Midogy Atsimo, Manantenina, Maintirano dia ataonay laharam-pahamehana ny fandefasana ny taratasy sy ny fonosan'entana ho azy ireo. Marihina ihany anefa fa miankina amin'ny Paositra ihany koa ny fahatongavan'ny entana sy taratasy ara-potoana na tsia.»

Tsy mbola afa-miala amin'ny taratasy isika

«Mety hamaha olana betsaka ny fampiasana ny haikajimirindra. Misy mantsy ireo fifandraisana sasany izay afaka atao amin'ny alalan'ny tambazotra *bassline*. Efa miasa ihany koa ny mailaka afaka ifandraisana amin'ny tranonkalan'ny Tahiribolam-panjakana. Tsy mamaha olana tanteraka anefa ireo fa tsy maintsy amin'ny alalan'ny taratasy alefa paositra hatrany no ifandraisana amin'ny asam-panjakana. Tsy manan-danja araka ny lalàna ny fifandraisana amin'ny mailaka. Noho izany dia mbola hitohy ny fandefasana taratasy amin'ny alalan'ny paositra. Irarianay ny tsy hisian'ny olana ara-pitaovana ato amin'ny toeram-piasana satria mitarika fahatarana ny fahalanian'ireo taratasy tokony halefa any amin'ny faritra sy ny fitaovana eto am-pelatananay. Na dia izany aza dia miezaka hatrany izahay mba tsy ho hita izany lesoka izany.»

actualités

L'objectif est de réaliser les cinq défis du Trésor Public malgache. C'est dans cette optique que de nouveaux visages émergent pour figurer à la tête des directions et services. Ils sont jeunes, décidés, convaincus, engagés et adhèrent pleinement à la politique de la Direction Générale du Trésor qui vise à atteindre les objectifs fixés. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs attributions ? Quels sont leurs objectifs ?

Ils sont les nouveaux dirigeants ...



Livaniaina Joelisoa RAKOTONANDRASANA
IT1 / Directeur des Etudes

Accélérer la sortie du Tableau des Opérations Globales du Trésor.



Mbolahanta Mirelle HAINGOMIARANTSOA

IT1 / Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique

Mettre en place le compte unique du Trésor et un système de contrôle interne au niveau de l'ACCT et améliorer la gestion comptable de la dette publique, en particulier les opérations des projets sur financement extérieur.



Harivelo TSIMILAZA

IT 1 / Chef du Service du Suivi et d'Encadrement des Postes Comptables

Renforcer le contrôle de la comptabilité au niveau des Etablissements Publics



Jacques José RAKOTONOMENJANAHARY

IT 1 / Agent Comptable des Fonds de Contre-Valeur

Assurer une bonne organisation du nouveau service pour qu'il n'y ait plus de confusion sur le rôle des ordonnateurs et le rôle des comptables.



Mampionona ANDRIAMANANTSILAVO

IT 2 / Chef du Service de la Participation Financière de l'Etat

Mettre en oeuvre les réformes apportées par la nouvelle loi : mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et instauration de la culture de bonne gouvernance pour que l'Etat puisse assurer pleinement son rôle d'actionnaire.



Ioby RASAMIRAVAKA

IT 2 / Chef du Service des Affaires Juridiques et Contentieuses

Améliorer les appuis juridiques aux postes comptables, défendre les intérêts du Trésor Public et suivre les dossiers contentieux.



▲ Takila sosialy nomanin'i Yves RAKOTO

Filazana Manjo

Elie Pierre KAMAMY / Comptable, PP Beloha



Secrétaire comptable tao amin'ny PP Beloha i Elie Pierre KAMAMY raha vao niditra niasa ny volana aogositra 2001. Navitrika ary tsy nanana olana mihitsy izy nandritra ny 13 taona niasany tao Beloha. Tao anatin'ny telo taona kosa dia tsy salama izy. Niezaka nitsabo azy tany an-toerana ihany ny vady aman-

janany saingy rehefa hita fa tsy nety nihatsara ny fahasalamany dia nentina notsaboina taty amin'ny hopitaly eto Antananarivo izy. Toa niharatsy andro aman'alina anefa ny fahasalamany. Ny volana aprily 2014 no nodimandry teo amin'ny faha-40 taonany ny lehilahy. Namela mananontena sy kamboty efatra mianadahy izy ka ny roa vavy ary ny roa lahy ka 6 taona ny zandriny indrindra ary 20 taona ny zokiny indrindra.

Serge RAMANAMIDONA / Contrôleur du Trésor, PP Mahamasina



Nodimandry ny 04 aogositra 2014 lasa teo i Serge RAMANAMIDONA. *Contrôleur du Trésor*

izy, ary tao amin'ny TG Fianarantsoa no toerana niasany voalohany, 25 taona lasa izay. Efa niasa tao amin'ny TG Antsirabe sy tao amin'ny SAF izy. Volana vitsy lasa izay dia tsy salama izy ka tsy nahavita niakatra ny tohatra intsony. Noho io antony io dia nafindra ho ao amin'ny PP Mahamasina i z y. Nihombo hatrany ny aretany ary izao niafara amin'ny fahafatesany izao. Namela kamboty roa vavy sy mananontena i Serge RAMANAMIDONA.

Jean Ravelomandimby RADOSOA / Inspecteur du Trésor, DOF



Nindaosin'ny fahafatesana ny 09 aogositra

2014, teo amin'ny faha-56 taonany i

Chef Jean araka ny ahafantaran'ny rehetra azy. *Chef du Service des Participations Financières de l'Etat* (SPFE - SPPE taloha) ao amin'ny *Direction des Opérations Financières* (DOF - DRSFP taloha) izy. Ny 02 aprily 1992 no nanomboka niasa teto anivon'ny Tahirimbolampanjakana (*Service de la trésorerie*) izy.

Nivoaka ho *Inspecteur du Trésor* izy tamin'ny taona 1999 rehefa nahavita fianarana tany amin'ny *Ecole Nationale du Trésor Public - France*. *Inspecteur du Trésor de classe Principale, 3^{ème} Echelon* izy izao nodimandry izao.

Olona tsy dia be teny i *Chef Jean*. Tsotra sy tia nanita-pahalalana izy ary tia asa sy marim-potoana. Ny tena ahatsiarovan'ny mpiaramiasa azy ihany koa dia ny fitiavany vazivazy rehefa miala voly sy ny lalao karatra toy ny *belote* izay tena nankafiziny.

à suivre ...

Sosialy



Ireo nahazo tokantrano

Faly miarahaba ireto mpiasa nahaorina tokantrano
ny Foibem-pitondran'ny Tahirimbolam-panjakana malagasy.

Noroso & Benja



Naoir'i Noroso Harimino RAKOTOHASINA (miasa ao amin'ny DDP) sy i Tovoharibenja Mahefa RANDRIAMANOHISOA teo anatrehan'Andriamanitra teny amin'ny Eglizy katolika Anosivavaka tamin'ny 26 jolay 2014 ny tokantranon'izy ireo. Ny loko fotsy, mariky ny fahadiovana sy ny fifampitokisana ary ny faharetana sy ny hasambarana, nampiarahana tamin'ny loko mena – lokon'ny fitiavana sy ny hafaliana – no nandravahana ny andro sarobidy. Hiray saina, hiray fitiavana ary hiray hevitra araka ny tenin'Andriamanitra nofinidiny (Filipianina 2,2) anie izy ireo satria izany no mahafeno ny hasambaran'ny mpivady araka ny sitrapon'Andriamanitra ary hahazo izay taranaka iriny anie.



Jenny & Rindra

Tao anatin'ny lokon'ny hafanan'ny fo sy ny fanahy – ny lokon'ny volamena – sy ny lokon'ny fahadiovana – ny fotsy – no nampakaran'i Harison Rindra Stephen RALAMBOMAMY an'i Runie Jenny Princa RAMANIRAKA (miasa ao amin'ny DGT) tamin'ny 08 aogositra 2014. Efa hatramin'ny ela no nitiavan'i Rindra sy i Jenny ilay tenin'Andriamanitra hoe « Andriamanitra dia fitiavana koa izay mitoetra ao amin'Andriamanitra dia mitoetra ao amin'ny fitiavana ary Andriamanitra ao aminy » (Joany 4,16) ka izany no antony nisafidianan'izy ireo io teny io ho fototry ny tokantrano. Hanjakan'Andriamanitra anie ny ny fiainan'izy roa.

Ireo nisotro ronono

Mankasitraka sy misaotra azy mianadahy noho ny asa vitany
ny Foibem-pitondran'ny Tahirimbolam-panjakana ary mitsodrano azy ireo.



Marianne RASOANINDRINA

Employée d'Administration, TG Morondava 34 taona niasana



Teneur de Livre no andraikitra nosahaniny voalohany raha vao tafiditra tao amin'ny TG Morondava izy tamin'ny volana janoary 1980. Nijanona tao Morondava foana izy mandrapandehanany nisotro ronono. Maro ny asa efa nataony, saingy guichetière, vérificateur pension, ary teneur de livres no notanany farany. «Nahafanitra avokoa ny fiaraha-miasa tato amin'ny Tahirimbolam-panjakana, nandritra izay 34 taona izay», hoy RASOANINDRINA. «Nampalahelo kosa

anefa dia ny tsy nahafahana naka congé araka ny tokony ho izy noho ny hamaroan'ny asa hary ka tsy lany ny congé. Mirary antsika mpiara-miasa rehetra mba hifankatia sy hifanampy hatrany satria izany no antoka hahalavory ny asa sy hahazoantsika fahombiazana».



Robert Antoine RAZAFINDRAVOALA (Ra-Zoky)

Contrôleur du Trésor, SAF 34 taona niasana

Tao amin'ny TG Fenoarivo Atsinanana no toerana niasany voalohany tamin'ny 30 aprily 1980 raha vao nahavita stage tany Betsioky izy. Efa nahazo famindran-toerana ho ao amin'ny Service des Soldes (Antananarivo) izy ny taona 2000 ary ho ao amin'ny Service du Personnel et Logistique (SPL) herintaona taorian'io. Nahafa-po avokoa ny niarahana tamin'ny mpiara-miasa, hoy Ra-Zoky. Fahatsiarovana ratsy ho azy kosa fony izy niasa tany

Fenoarivo Atsinanana ny namoan'ny olon-dratsy sy ny nandoran'izy ireo ny Trésorier Général sy ny mpamiliny. «Nisinisy ihany ny asa vita tao anatin'izay taona maro izay koa dia fotoanan'ny fakana aina amin'izay angamba izao. Mirary soa ireo zandry hanara-dia anay e».

Ireo tera-bao



Hajaina Manjaka Herivelo RAKOTONDRAZAKA

Hafaliana tsy misy toa azy ny an'i Antema Herivelo RAKOTONDRAZAKA sy Felaniaina Maharo Manjaka RAKOTOVAO (DDP) raha nahazo

an'i Hajaina Manjaka Herivelo RAKOTONDRAZAKA. Lahikely, nilanja 3,150 kg ary nirefy 47cm i Hajaina teo am-pahaterahana. Ny 06 aogositra 2014 lasa teo no teraka tao amin'ny Polyclinique Saint François d'Assise Ankadifotsy izy. Fahasoavan-dehibe ho azy mivady ity menaky ny ainy voalohany ity. Velom-pisaorana an'Andriamanitra noho ny fahasoavana azony izy mivady. Tojo ny faniriany ihany koa ny rain'ny zaza ka faly aoka izany.



Anaïs sy Océane ANDRITIANA

Fahasoavana miampy fahasoavana. Izany no anambaran'i Haingotiana Stéphanie ANDRIANAIVOLOLONA, Direction des Opérations

Financières (DOF) - Service de la Participation Financière de l'Etat (SPFE) sy i Andry Niaina RAONIMAHARY ny nahazoany an'i Mitia Anaïs ANDRITIANA sy Harena Océane ANDRITIANA ny 28 aogositra 2014. Kambana mirahavavy saingy samy nanana ny fonosana nitoerany (fausses jumelles) i Anaïs sy i Océane. Tamin'ny 05 ora latsaka fahefany hariva i Anaïs no teraka, 2,550 kg no lanjany. 15 minitra taorian'io kosa no nivoaka i Océane, somary kelikey kokoa izy satria nilanja 2,470 kg. Tetsy amin'ny Polyclinique Saint François d'Assise Ankadifotsy no teraka izy mirahavavy ary samy nahafeno andro (37 herinandro sy 1 andro). Voalohan'anaka izy mirahavavy. Tany amin'ny faharoa volana sy tapany nitondrana vohoka no fantatra fa kambana izy ireo. «Faly be izahay ary latsaka hatramin'ny ranomaso mihitsy fa nomen'Andriamanitra zaza roa avy hatrany» hoy ny reniny.



Iaina Nathan RAZAFINDRABE

Io no anarana nomen'i Andry Niaina RAZAFINDRABE (chargé d'études ao amin'ny PGA) sy i Hantanirina RANDRIAMASY ity menaky ny ainy. Zazalahy teraka tamin'ny 15 jolay 2014 i Nathan. Tetsy amin'ny Polyclinique Saint François d'Assise Ankadifotsy izy no teraka. Zaza faharoa izy ary vavy ny zokiny. «Misaotra an'Andriamanitra lehibe izahay mivady tamin'ny fitahiany anay rehetra».

Bien-être: garder la forme

Faire du sport même au bureau

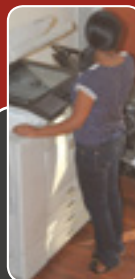
Pratiquer une activité physique régulière est nécessaire pour notre santé. Pourtant, la plupart des bureaucrates n'ont pas le temps de faire du sport. Leurs morphologies en est la preuve : la majorité ont acquis un peu de ventre rond dû à une position assise prolongée et ce n'est qu'un exemple. Il est donc impératif de faire des exercices pour y remédier. Voici quelques gestes simples à réaliser discrètement au bureau tout en travaillant.



Jambes parallèles au sol : muscler les jambes et les abdos

1

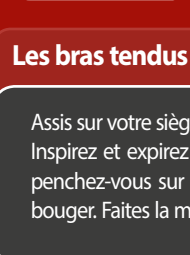
Assis à votre bureau, les mains de chaque côté du siège, épaules et dos bien droits ; en inspirant profondément, soulevez vos jambes jointes verticalement puis positionnez-les parallèles au sol. Posture à garder 5 à 10 secondes en bloquant la respiration puis revenez à la position de départ en pliant les jambes. A répéter une dizaine de fois.



Les bras tendus : assouplir les bras, épaules et éviter les maux de dos

2

Dès que vous vous levez pendant le travail (photocopie, téléphone...), rentrez le ventre, étirez votre corps et mettez-vous sur la pointe des pieds pendant 10 secondes. A répéter plusieurs fois.



3

Les bras tendus : assouplir les bras, épaules et éviter les maux de dos

Assis sur votre siège, le buste droit, levez vos bras au-dessus de la tête, les mains croisées, paumes vers le plafond. Inspirez et expirez en poussant sur les paumes (comme si vous touchiez le plafond) environ 5 secondes. Puis, penchez-vous sur le côté droit pendant 5 secondes et relâchez. Gardez le bassin immobile, seul le buste doit bouger. Faites la même chose de l'autre côté. A répéter une dizaine de fois.



4

Les pieds surélevés: renforcement de la ceinture abdominale et des cuisses

Assis sur votre siège, les mains de chaque côté, épaules et dos bien droits, relevez les deux jambes de 5 centimètres. Tenez pendant 10 secondes en contractant les abdos puis relâchez. A répéter une dizaine de fois.



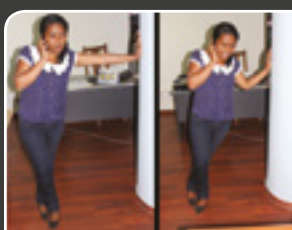
5

Des haltères dans les mains : renforcer les biceps et triceps

A part l'hydratation, la bouteille d'eau peut servir à se muscler. Lorsqu'on lit un dossier par exemple, portez votre bouteille d'eau comme s'il s'agissait d'un haltère.

Le bras qui pousse le mur

6



Croisez devant l'autre la jambe la plus proche de la paroi, puis, en gardant les épaules alignées, inclinez votre corps vers le mur en pliant lentement le bras. Redressez-vous en tendant à nouveau le bras. Reproduisez l'exercice 5 fois pour chaque bras.

A pratiquer lors d'une conversation téléphonique. Debout, le dos bien droit, tendez votre bras dans l'alignement des épaules et posez votre main contre le mur.

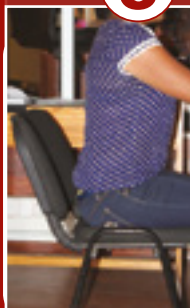
Chevilles ouvrières : fortifier les chevilles et activer la circulation sanguine dans les jambes

7



Gardez le dos bien droit. Pensez à rentrer le ventre et à monter la poitrine.

Assis à votre bureau, jambes croisées l'une sur l'autre, décrivez un cercle avec la pointe du pied droit, dix fois dans un sens, puis changez de pied.



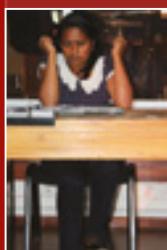
8

Fessiers : obtenir de superbes fessiers

Assis sur votre siège, gardez le dos droit. Serrez les fesses l'une après l'autre, ou les deux ensemble si vous avez quelques difficultés à alterner. Serrez fort durant 5 à 10 secondes, puis relâchez.

9

Genou levé : travailler les cuisses



Devant l'ordinateur, tenez-vous assis, le dos toujours droit, les coudes sur la table.

En expirant, contractez vos abdos tout en levant un genou sous la table, puis relâchez en inspirant.

Alternes avec l'autre jambe et réalisez cet exercice une dizaine de fois.

10

Assouplissements : éviter les blocages du cou, des douleurs à la colonne vertébrale

Assis, les mains sur les hanches, rapprochez les coudes vers l'arrière tout en respirant profondément. A reproduire plusieurs fois d'affilée.

Sur votre siège, appuyez les mains sur vos cuisses, tout en vous étirant la colonne vertébrale, comme si vous cherchiez à vous grandir. Effectuez cet exercice à 5 reprises.

Pour faire travailler vos cervicales, allez toucher votre épaule avec l'oreille droite tout en poussant le bras gauche vers le sol. Reproduisez ce mouvement de l'autre côté, et répétez l'exercice 5 fois.

tahiry an-tsary trésor public



1 Fifampindrana asa teo amin'ny Agent comptable des fonds de contre valeur taloha sy vaovao

2 Fifampindrana asa teo amin'ny Agent comptable any Italie taloha sy vaovao

3, 5-6 Ireo ankizy taizaina eny Tangaina (Antananarivo) niala sasatra tany Mahajanga

4 Tsipy kanety be ato amin'ny Tahirimbolam-panjakana : Lalao famaranana nandresen'i Rico (DBIFA) sy i Patrick (Service de la Communication)



TAHIRY

**Bulletin mensuel d'information et de liaison
de la Direction Générale du Trésor**

Adresse

Porte 311, Ministère des Finances et du Budget
Antaninarenina, 101 Antananarivo

E-mail : bulletintahiry@gmail.com

Tél. : 22 276 14

Site Web : www.tresorpublic.mg

Imprimé en 1400 exemplaires